

BRÈVES

Une nouvelle gouvernance pour l'AFG
Le Conseil d'administration du 30 mai 2017 a nommé Yves Perrier président d'honneur et rendu hommage à l'action efficace conduite au cours de sa présidence, durant laquelle il a fortement contribué à accroître la visibilité de notre profession et démontré la capacité de l'AFG à être force de propositions. Le Conseil d'administration a ensuite élu Eric Pinon à la présidence de l'AFG et Philippe Setbon à la vice-Présidence, pour une durée de 2 ans. Sur la proposition de son nouveau président, il a nommé les membres de son Comité stratégique. L'assemblée générale avait auparavant approuvé les comptes de l'association et renouvelé pour trois ans les mandats d'administrateurs d'Alto Invest, Aviva Investors, Axa Investment Managers Paris, de BNP Paribas Asset Management, CM-CIC Asset Management, CPR Asset Management et de HSBC Global Asset Management France.

Le Comité stratégique de l'AFG (au 30 mai 2017)

- Eric PINON, *Président*
- Philippe SETBON, *Vice-président*
- Naïm ABOU-JAUDE
- Nicolas CALCOEN
- Guillaume DARD
- Inès de DINECHIN
- Matthieu DUNCAN
- Lorenzo GAZZOLETTI
- Jean-Pierre GRIMAUD
- Eric HELDERLE
- Frédéric JANBON
- Didier LE MENESTREL
- Joseph PINTO
- Daniel ROY
- Gilles TRANCART
- Olivier VAILLANT

EDITO

Le Conseil d'administration m'a confié la présidence de l'AFG pour les deux années à venir.

En tant que vice-président « sortant », je souhaite tout d'abord poursuivre les travaux initiés par Yves Perrier et le Comité stratégique afin de renforcer encore la visibilité de l'AFG et, à travers elle, celle de la gestion d'actifs française. L'objectif que nous nous étions fixé reste plus que jamais d'actualité : que l'AFG soit une force de proposition au service de ses membres, mais aussi au service des intérêts des investisseurs, particuliers et institutionnels, une force de proposition efficace auprès des pouvoirs politiques et des autorités françaises et européennes.

Trois axes de travail doivent à mon sens être privilégiés :

- ▶ **Renforcer notre compétitivité**
L'environnement de notre métier continuera à lui imposer de fortes contraintes. Notre capacité à innover et à proposer à nos clients des solutions d'investissement répondant à leurs besoins sera vitale. Nous devons donc nous mobiliser davantage encore pour assurer la compétitivité de notre cadre réglementaire et fiscal, en une période d'évolutions prévisibles en France, mais aussi en Europe (Brexit) et dans le monde.
- ▶ **Travailler davantage ensemble**
Pour figurer parmi les acteurs internationaux de premier plan, il est nécessaire de faire jouer les complémentarités entre structures, de mutualiser les risques.



Eric Pinon,
Président de l'AFG

Nos relations avec notre écosystème devront continuer à se renforcer. Il nous faut accroître l'unité de notre profession, renforcer nos liens avec nos associations sœurs européennes au sein de l'EFAMA, et travailler mieux encore qu'aujourd'hui avec les « distributeurs » - conseillers patrimoniaux, réseaux bancaires et d'assurance, nouveaux modes de commercialisation - comme avec les dépositaires teneurs de comptes.

Nous devons aussi, et c'est pour moi essentiel, explorer plus résolument les voies et moyens permettant aux sociétés de gestion de travailler ensemble, notamment par la mise en commun de ressources et de moyens pour plus de compétitivité dans la concurrence mondiale.

▶ Promouvoir l'épargne et l'éducation des investisseurs

La promotion de l'épargne sera au cœur de notre action. L'AFG devra en particulier agir en matière d'éducation financière de nos interlocuteurs comme de l'ensemble de nos concitoyens, en étroite liaison avec les autres parties prenantes (Education nationale, Ministère de l'économie, Banque de France, AMF, réseaux de commercialisation) et en utilisant les ressources de l'économie numérique.

C'est dans ces conditions que les sociétés de gestion pourront, dans les années à venir, jouer pleinement leur double rôle : proposer des solutions d'épargne correspondant aux besoins de leurs clients, avec une notion de durée, et participer au bon financement de l'économie.

SOMMAIRE

ACTUALITÉS	P 2
INTERVIEW	P 2
DOSSIER	P 3
FORMATION	P 3
COMMISSIONS ET GROUPES	P 3
CHIFFRE CLÉ	P 4
L'AFG EN BREF ET AGENDA	P 4

ENTRETIEN



Christophe Bavière,
président de la Mission
Financement des PME

Vous avez piloté le Livre Blanc AFG sur le financement des PME : quelles réflexions tirez-vous de ces travaux ?

Le diagnostic du financement des PME et ETI en France est clair. Les banques ont joué leur rôle, y compris en période de crise, mais elles ne peuvent à elles seules assurer le financement de toutes les étapes de la vie des entreprises, du fait de contraintes réglementaires et d'une certaine aversion au risque. Or le développement de start ups et des PME françaises est crucial car ce sont elles qui créent le plus d'emplois et qui contribueront au retour d'une croissance économique plus forte. Si la France veut se donner pour ambitions d'être leader européen des startups innovantes et de faire grossir ses PME pour qu'elles deviennent des championnes mondiales, elle doit s'en donner les moyens, en leur permettant de trouver des financements stables, adaptés à leurs besoins de croissance.

Comment la gestion d'actifs peut-elle y contribuer ?

L'industrie de la gestion d'actifs est à même de prendre le relai, aux côtés des banques, pour financer ces étapes particulières de la vie des petites et moyennes entreprises en forte croissance. Elle s'appuie sur deux piliers : le capital investissement sur lequel la France est leader en Europe derrière le Royaume-Uni et les fonds de dette, plus récents, dont la France est aujourd'hui l'un des pionniers.

Vous proposez une vingtaine de mesures concrètes pour faciliter le financement des PME. Quelles sont selon vous les mesures prioritaires ?

Il est essentiel que le financement des PME et ETI devienne une cause nationale en France. Il faut lever toutes les barrières réglementaires qui interdisent ou limitent l'investissement en PME et faire bénéficier cet investissement d'une clause équivalente à celle de la Nation la plus favorisée. La place financière française doit ambitionner d'être leader sur le financement des PME et la gestion d'actifs française doit devenir la première en Europe sur ce plan.

ACTUALITÉS

■ AUTORITÉS EUROPÉENNES DE SUPERVISION (ESAS) : UNE RÉVISION À L'ÉTUDE

La crise financière de 2007-2008 a conduit à une profonde modification de l'architecture de la supervision financière. En Europe, le rapport du Comité présidé par Jacques de Larosière a abouti notamment à la constitution des trois autorités européennes de supervision, EBA, EIOPA et ESMA. Ce rapport préconisait une évaluation et une révision périodiques du fonctionnement de ces institutions, dispositions inscrites dans les règlements instituant chacune de ces Autorités, l'article 81 prévoyant une révision triennale. C'est dans ce cadre que la Commission européenne a lancé le 21 mars dernier une consultation visant à renforcer les pouvoirs des ESAs afin d'assurer une meilleure convergence réglementaire entre les Etats membres, et à revoir leur mode de financement.

Cette consultation proposait quatre axes de réflexion :

- les missions et pouvoirs des ESAs
- leur gouvernance
- l'architecture de la supervision
- leur financement

L'AFG a répondu à cette consultation en soulignant la nécessité d'une meilleure convergence de la supervision afin d'assurer un *level playing field* entre acteurs au niveau européen et en plaidant notamment pour une optimisation des outils et moyens à la disposition des ESAs.

Formulant des propositions concrètes pour améliorer significativement le fonctionnement et la gouvernance des ESAs, l'AFG souligne clairement son attachement à une structure de supervision organisée en trois entités, à une stabilisation du mode actuel de financement et à une « pause réglementaire » accompagnée d'une meilleure prise en compte des contraintes des professionnels et des impératifs de compétitivité et d'équité concurrentielle, notamment dans la perspective du Brexit.

■ EMIR : LA COMMISSION EUROPÉENNE PRÉCISE SES RÉFORMES

La Commission européenne a publié le 4 mai 2017 ses propositions de modifications du règlement EMIR (*European Market Infrastructure Regulation*) qui apportent principalement quatre réformes :

- les exigences de déclaration sont simplifiées,
- celles qui pèsent sur les contreparties non financières sont allégées,
- les exigences pour les petites contreparties financières sont assouplies,
- une nouvelle période de trois ans d'exemption temporaire de l'obligation de compensation centrale est instaurée pour les fonds de pension.

La Commission européenne a annoncé qu'elle présentera en juin 2017 de nouvelles propositions législatives pour remédier aux difficultés apparues en matière de compensation sur les instruments dérivés. Elle a également adopté le 16 mars dernier un règlement délégué reportant l'obligation de compensation pour les contreparties de catégorie 3 au 21 juin 2019.

■ LABEL ISR



L'AFG poursuit son engagement en faveur du développement de l'investissement responsable. Elle salue notamment la concrétisation du label ISR lancé

en septembre 2015 par le ministre de l'Économie et des Finances. Ce label distingue des fonds ISR ouverts au grand public pour les rendre plus visibles dans l'offre d'épargne (assurance-vie, PEA, épargne salariale...). Les sociétés de gestion des fonds labellisés doivent avoir mis en place une méthodologie et des moyens suffisants d'analyse et prendre effectivement en compte les résultats de ces analyses dans la construction du portefeuille. Depuis sa mise en oeuvre en septembre 2016, 15 sociétés de gestion et 76 fonds ont déjà été labellisés, représentant un encours sous gestion de 15 milliards d'euros.

L'AFG est organisme de promotion du label ISR, aux côtés du FIR (Forum de l'investissement responsable).

En savoir plus : www.lolabelisr.fr

DOSSIER

NOS PROPOSITIONS POUR L'ÉPARGNE ET LA CROISSANCE

A la suite de l'élection présidentielle du 7 mai 2017, l'AFG présente ses propositions sur cinq sujets clés pour l'avenir de notre pays, sur lesquels l'industrie française de la gestion entend jouer pleinement son rôle au service des épargnants et du développement de l'économie.

Conforter la compétitivité de la gestion d'actifs française par une vision de long terme

L'AFG propose 10 solutions pour dynamiser l'industrie de la gestion d'actifs et faire de Paris la plateforme incontournable du marché européen à l'horizon 2025. Ces 10 mesures, très concrètes, touchent à l'environnement réglementaire et fiscal de la gestion d'actifs, à l'innovation produit ainsi qu'aux modes de gestion et de commercialisation.

Renforcer l'épargne retraite et privilégier l'épargne longue et régulière pour financer ses projets

L'AFG propose 3 mesures prioritaires :

- Améliorer significativement l'information des Français sur leur future retraite et les moyens offerts pour compléter les régimes par répartition
- Appuyer le développement de l'épargne retraite d'entreprise et notamment du PERCO
- Développer, en cohérence avec le projet européen de *Pan European Personal Pensions* (PEPP), un nouveau produit individuel de retraite destiné à un public large avec une sortie possible en capital.

Promouvoir la participation, l'intéressement et l'épargne salariale : une épargne utile, sociale et collective

L'épargne salariale, majoritairement investie en actions grâce à l'actionnariat salarié et au PERCO, est fortement orientée vers le financement de l'économie. L'AFG propose de développer l'accès à cette épargne pour tous les salariés.

Faire du financement des PME une cause nationale

L'AFG demande de faire bénéficier le financement des PME françaises du statut de «cause nationale» et présente 20 propositions en faveur d'un meilleur financement des PME.

Remettre la fiscalité de l'épargne à l'endroit

La France a des atouts considérables en gestion d'actifs, mais son attractivité est très pénalisée par un environnement fiscal défavorable. L'AFG demande en particulier que les produits et gains de l'épargne soient imposés selon un prélèvement forfaitaire libératoire n'excédant pas 30 %, un traitement favorable de l'épargne longue/retraite en titres d'entreprises, la suppression de la taxe sur les salaires, l'abandon de la TTF et l'alignement des taux d'IS sur la moyenne européenne.

Les propositions de l'AFG sont détaillées dans son Rapport d'activité 2016 et dans ses Livres blancs consultables sur notre site www.afg.asso.fr.

FORMATION

■ PRAM 2017

La prochaine session du PRAM s'ouvrira en septembre 2017. Afin de mieux s'adapter aux besoins des professionnels et des entreprises, ce cursus est désormais divisé en 6 modules répartis sur 15 mois, soit jusqu'en décembre 2018. La formation associe 80 % de présentiel et 20 % d'enseignement en ligne, au travers d'outils d'E-Training. Le premier module débutera le 14 septembre 2017 et sera consacré à l'environnement économique et financier de la gestion d'actifs.

■ NOS PROCHAINS SÉMINAIRES

- ▶ 15.06 : Gestion institutionnelle
- ▶ 20.06 : Actualités réglementaires OPC
- ▶ 23.06 : Besoins et contraintes de la gestion assurantielle
- ▶ 27.06 : L'univers de la retraite

■ HANDIFORMAFINANCE

Dans le cadre du programme HandiFormaFinance permettant à des personnes en situation de handicap d'accéder à des métiers de la gestion, AFG Formation accueille dans ses nouveaux locaux, du 18 avril au 14 juin 2017, 12 participants à la préparation d'une licence professionnelle auxquels elle dispense 200 heures de pré-formation réparties sur 35 jours.

Renseignements et inscriptions sur www.afgformation.fr

COMMISSIONS ET GROUPES

■ FONDS D'INFRASTRUCTURES

L'AFG publie pour la première fois une enquête sur les fonds d'infrastructures gérés en France, menée en février 2017 auprès de quatorze sociétés de gestion gérant des fonds d'infrastructures, avec le soutien de l'AFIC. A fin 2016, l'actif net des 60 fonds d'infrastructures recensés s'élève à 13,9 milliards d'euros. Depuis la création de ces fonds, leurs levées cumulées ont atteint 20,3 milliards d'euros et leurs investissements 12,5 milliards d'euros. La moitié des fonds déclarent suivre une démarche ISR/ESG. En terme géographique, 37% des investissements sont réalisés en France et 63% en Europe (hors France).

■ LES LEVÉES DE CAPITAUX PAR LES FCPI ET LES FIP EN 2016

L'AFG et l'AFIC ont publié les résultats de leur enquête annuelle sur le niveau et la nature de la collecte réalisée par les gestionnaires de FCPI (fonds communs de placement dans l'innovation) et de FIP (fonds d'investissement de proximité). Indispensables au financement des entreprises innovantes et de proximité, les FCPI et les FIP enregistrent une reprise continue depuis 4 ans avec 967 millions € levés en 2016 auprès de 114.000 souscripteurs particuliers.

■ GESTION DU RISQUE DE LIQUIDITÉ

L'AFG mène depuis plusieurs années des travaux sur la gestion du risque de liquidité afin de mettre le plus d'outils et mécanismes à la disposition des gérants de fonds ouverts de droit français – OPCVM ou FIA – comme le *swing pricing* et les droits d'entrée et de sortie ajustables acquis au fonds, le préavis (incitatif ou non), le plafonnement des rachats (*gates*), le rachat en titres (*in kind*), les *side pockets* ou la suspension qui offrent des réponses diverses, adaptées au degré de dégradation de la liquidité, préservant l'intérêt exclusif des porteurs de parts. Elle a publié la synthèse de ses travaux en mai 2017.



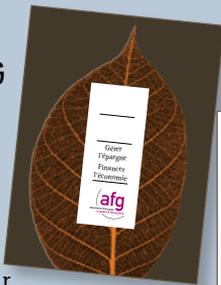
VIENT DE PARAÎTRE

■ LE RAPPORT
D'ACTIVITÉ 2016 DE L'AFG

Gérer l'épargne, financer l'économie

Le rapport d'activité 2016 retrace les actions menées par l'association et fait le point sur les dossiers affectant notre industrie :

- Les axes stratégiques 2016 et les perspectives pour 2017
- Nos missions et expertises :
 - Renforcer l'offre de solutions d'épargne
 - Financer l'économie
 - Accompagner les sociétés de gestion
 - Innover au service des investisseurs
 - Gagner la bataille de la compétitivité à l'international



■ L'ANNUAIRE 2017 DE LA GESTION FINANCIÈRE



L'AFG publiera fin juin l'édition 2017 de son Annuaire de la gestion financière, l'outil indispensable pour identifier les acteurs de la gestion : plus de 500 sociétés et 4 500 dirigeants et responsables repertoriés. Les sociétés de gestion adhérentes de l'AFG et les acteurs de l'écosystème – membres correspondants de l'AFG – sont présentés sous forme de fiches et l'ensemble des professionnels sont répertoriés dans un index. Une version électronique de cet annuaire est consultable dans la partie Adhérents du site.

■ « EXERCICE DES DROITS DE VOTE EN 2016 PAR LES SOCIÉTÉS DE GESTION »



L'AFG a publié l'édition 2017 de son enquête annuelle sur l'exercice des votes, lors des assemblées, par les sociétés de gestion de portefeuille.

L'enquête met en évidence :

- une hausse du nombre de participations aux assemblées générales qui se confirme en 2016 (+8% au global), dont +13 % à celles hors de l'Union européenne ;
- un renforcement du niveau d'engagement des sociétés de gestion : les SGP n'ont pas approuvé environ 1/5e de l'ensemble des résolutions proposées ;
- la persistance de certains écarts entre résolutions soumises aux assemblées générales et politiques de vote des sociétés de gestion : les résolutions afférentes aux rémunérations (actions gratuites, options, *say on pay...*) ont catalysé à nouveau les votes d'opposition des gérants ;
- une poursuite du dialogue et une évolution jugée positive de la gouvernance des émetteurs.

Les résultats complets de cette enquête sont disponibles sur notre site www.afg.asso.fr

■ SEMAINE DE L'ÉPARGNE SALARIALE



L'AFG s'est associée à l'initiative de l'AMF en faveur d'une semaine dédiée à la promotion de l'épargne salariale auprès des salariés et des entreprises. Cette action a mobilisé, du 27 au 31 mars 2017, les sociétés de gestion d'épargne salariale, les pouvoirs publics et les associations professionnelles (Medef, ANDRH, Fondact...). L'épargne salariale couvre aujourd'hui plus de 10 millions de personnes, salariés et retraités, soit 60 % des salariés du secteur privé dans 300 000 entreprises. Avec un encours de près de 123 milliards d'euros, l'épargne salariale est fortement orientée vers le financement de l'économie. La Semaine de l'épargne salariale a donné lieu à différents événements et à la mise en place d'un site internet dédié à vocation pédagogique. L'AFG se réjouit du succès rencontré par cette initiative qui devrait devenir un rendez-vous annuel.

En savoir plus :

www.epargnesalariale-france.com

Zoom sur l'Espagne

Une cinquième réunion-pays consacrée à l'Espagne s'est tenue le 30 mars 2017 en présence de notre association sœur Inverco, représentée par son président, Angel Martinez-Aldama, et de professionnels espagnols. Cette réunion, organisée à l'initiative de la commission AFG «Compétitivité de notre Place de gestion» présidée par Didier Le Menestrel, également Président de La Financière de L'Echiquier, a permis de présenter les singularités de l'Espagne sous un angle marché (principaux flux, canaux de distribution, bonnes pratiques locales) et sous un angle règlementaire et fiscal (procédures de commercialisation et d'enregistrement, fiscalité, règles locales et retour d'expérience).

AGENDA

■ 07-08.06.17 : PENSIONSEUROPE CONFERENCE 2017 – BRUXELLES

■ 12-14.06.17 : FUND FORUM INTERNATIONAL 2017 – BERLIN

■ 16.06.17 : RÉUNION PAYS : HONG KONG

■ 11-12.07.17 : PARIS EUROPLACE INTERNATIONAL FINANCIAL FORUM – PARIS

SAVE THE DATE :

■ 11.10.17 : ASSISES EUROPÉENNES DE LA GESTION

CHIFFRE CLÉ

3 800 Mds€ : c'est le montant des encours gérés par les sociétés de gestion françaises à fin 2016

L'ensemble des documents cités sont accessibles sur notre site www.afg.asso.fr, dans la partie publique ou réservée à nos adhérents.

